

Postulat : une nourriture végétarienne dans les crèches et les autres lieux d'accueil des enfants

Le plan de restauration collective durable (plan de politique alimentaire qui comprend toutes les cantines scolaires et professionnelles de la Ville, soit plus de 1'300'000 repas par années) prévoit d'adresser les enjeux socio-écologiques planétaires liés à l'alimentation auprès de la population lausannoise et notamment ses plus jeunes habitants.

Or, il n'est aujourd'hui pas systématiquement possible pour les parents de demander aux lieux d'accueil que sont les crèches une option végétarienne pour leurs enfants, alors que ces familles ont fait ce choix alimentaire durable dans le cadre privé et souhaitent le poursuivre dans tous les domaines de la vie. Il n'est pas non plus possible de formuler d'office auprès des APEMS et des cantines scolaires la demande d'une nourriture végétarienne pour tous les repas (cela doit faire l'objet d'une demande particulière). Cela, sachant que, selon le dernier rapport du GIEC notamment, pour préserver le climat, les forêts, les eaux, la biodiversité et éviter de nombreuses maladies, la génération qui sera la première concernée par ces bouleversements (et plus largement l'ensemble de la population) ne peut déjà plus et ne pourra pas se passer d'un régime en partie ou totalement végétarien. « Notre surproduction de viande a un important impact environnemental. Les excréments des bêtes, l'affectation des sols et les importations de fourrage font de l'élevage une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre en Suisse », sous-titrait d'ailleurs le journal *Le Temps* le 8 septembre 2022. Si chaque famille peut faire le choix d'un régime carné à la maison, les structures de la Ville ont un devoir d'exemplarité pour les repas de midi (soit cinq des quatorze repas principaux de la semaine pour les enfants étant accueillis tous les jours ouvrables).¹

Sur la base des différents éléments exposés ci-dessus, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité :

- Offrir le choix² d'une nourriture strictement végétarienne (en garantissant un apport suffisant en protéines) dans les CVE et autres lieux de vie infantile communaux ou subventionnés
- D'appliquer rapidement les critères du programme « Restauration collective durable » à tous les repas proposés (y compris les collations) dans toutes les structures (y compris les cantines scolaires) et proposer une stratégie de contrôle (si possible indépendant) pour l'application des critères
- De mettre en place un système de valorisation des restes des repas proposés dans les lieux de vie infantile, où le gaspillage alimentaire est important
- De revoir les critères environnementaux du programme « Restauration collective durable », plus suffisamment ambitieux en termes de composition, de provenance et de mode de production au vu de l'urgence environnementale

¹ Un élément d'information a été supprimé de ce paragraphe.

² Le terme « choix » a été ajouté selon la discussion de commission.

- D'appliquer l'ensemble des principes ci-dessus à toutes les structures d'accueil communales et subventionnées, y compris les repas délégués à des prestataires externes, et intégrer les critères de durabilité du plan RCD dans les nouveaux appels d'offre et contrats dès que cela est possible.

Olivia Fahmy



Daniel Curnier

